

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 18h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 1^{er} avril 2025 sous la présidence de Mme Anne ARRESTIER.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 18 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Mme Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procuration : Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

Excusés : - Absents : Thierry DELBREIL, Thomas PIERRICK, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire.

Délibération n° 6 CFU 2024 budget chaufferie bois:

Madame Anne ARRESTIER, Adjointe aux finances informe l'assemblée que Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

Vu l'état des restes à réaliser,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2024 du budget chaufferie bois défini comme suit :

-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		7.51		70 379.59		70 387.10
Opération de l'exercice	62 434.22	68 025.90	117 099.81	52 785.15	179 534.03	120 811.05
TOTAUX	62 434.22	68 033.41	117 099.81	123 164.74	179 534.03	191 198.15
Résultats de clôture		5 599.19		6 064.93		11 664.12
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	62 434.22	68 033.41	117 099.81	123 164.74	179 534.03	191 198.15
RESULTATS DEFINITIFS		5 599.19		6 064.93		11 664.12

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique 2024.

Adopte le Compte Financier Unique 2024 du budget chaufferie bois de la Commune de Lafrançaise.

Ainsi fait et délibéré le 14 avril 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



L'Adjointe au Maire,

Anne ARRESTIER

La Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48